

L'ECONOMISTE

LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

Supplément de L'Economiste N°4900. Ne peut être vendu séparément



60 ans
Des acquis,
des attentes

Le laboratoire de la transition démocratique



Le gouvernement de l'alternance est arrivé alors que feu Hassan II s'attendait à «une crise cardiaque de l'économie nationale». En deux mandats, le gouvernement de Abderrahmane Youssoufi a eu le mérite de redresser les fondamentaux macroéconomiques. De même, il a pu reconvertir la dette publique, à raison de 80%, en monnaie locale (Ph. AFP)

■ Aux partis d'assumer leurs responsabilités

■ Réconcilier le citoyen avec la politique

CONSOLIDER la normalité politique, renforcer la cohésion nationale et améliorer le système de gouvernance. C'est ce que préconisait, il y a 10 ans, le rapport sur le cinquantenaire de l'indépendance. Des objectifs à atteindre d'ici 2025. Le Maroc s'est-il engagé sur cette voie? S'est-il doté de moyens à la hauteur de ses ambitions d'édifier un Etat de droit? Certainement. Qu'on en juge: une nouvelle Constitution, instauration de la régionalisation avancée, contrôle plus rigoureux des finances des partis politiques, des élections communales et législatives dont la régularité a été reconnue par tous les observateurs nationaux et étrangers, lutte soutenue contre la corruption et la prévarication, plus grand respect des droits de l'homme, plus grande participation des femmes et des jeunes à la gestion des affaires communales et aussi une présence non négligeable dans les deux Chambres du Parlement... Ajoutés à cela, les changements intervenus à la tête

des partis n'ont pas manqué d'impulser l'action politique, qui était tant attendue, pour les sortir de la léthargie dans laquelle ils s'étaient installés.

Voilà donc une étape que l'on peut qualifier de réussie et qui, du coup, en prépare une autre encore plus importante. En effet, le temps est venu pour le Maroc d'achever sa transition vers la démocratie et de s'installer durablement dans la normalité politique. Mais cette transition ne pourra se faire en l'absence d'acteurs profondément attachés à la démocratie. Avec à leur tête, bien sûr, une monarchie constitutionnelle assumant, dans la continuité

de son rôle historique et en accord avec les forces vives de la nation, le pilotage des différentes étapes de ce cheminement politique.

Toutefois, le pays pourrait avancer plus rapidement encore si les différentes formations politiques assumaient de manière plus rigoureuse leurs responsabilités. Et cela, loin des calculs électoraux et des sensibilités primaires. C'est de leur devoir de doter le pays en compétences capables d'en gérer l'évolution. C'est aussi de leur devoir de proposer des projets de développement concrets et non seulement des programmes électoraux ambitieux, mais

tion est plutôt confrontée à des querelles intestines qui minent toute son action. La prééminence excessive des personnes sur les structures et les groupes partisans se maintient encore. Alors que le temps est au dialogue et à l'efficacité des décisions. Quel gâchis que de voir toutes ces énergies dilapidées à cause de postes, de sièges au Parlement ou encore de nominations à la tête d'administrations ou d'autres offices.

Pourtant, l'opposition était connue, notamment dans les années 80-90, pour ses prises de position intransigeantes à bien des égards. C'est le cas aussi pour les principaux syndicats. Une opposition qui a également dirigé et participé à de nombreux gouvernements. Mais qui, apparemment, n'a pas su évoluer au même rythme que l'évolution de la société. Elle est, en effet, restée confinée dans le même discours idéologique des années 1970. Discours qui en était la force en ces temps-là. Mais qui est devenu de nos jours et par la force des choses sa principale faiblesse. Et dans lequel peu de citoyens se reconnaissent encore. Pourtant, les principales formations de l'opposition comptent de nombreuses compétences reconnues. A ce niveau aussi se pose donc un problème de gouvernance d'un tout autre genre. □

Jamal Eddine HERRADI

L'affaire Ben Barka, un point noir

L'ENLÈVEMENT, le 29 octobre 1965 à Paris, de Mehdi Ben Barka reste à jamais un point noir dans l'histoire politique du Royaume. Le corps du leader de la gauche et de l'opposition à Hassan II ne sera jamais retrouvé. Mehdi Ben Barka, qui faisait fréquemment des voyages entre la Suisse, la France et l'Egypte où il s'était exilé, est enlevé par deux policiers français, aidés par des truands, devant la brasserie Lipp à Paris, où il devait rencontrer un cinéaste en vue de la préparation d'un film à projeter lors de l'ouverture de la Conférence tricontinentale qu'il était chargé d'organiser. Sa disparition plonge le monde politique marocain et international dans la consternation. L'émoi est total tant chez la population que dans les rangs des dirigeants de la classe politique, notamment de l'UNFP. La censure officielle réprime les articles de journaux sur l'affaire Ben Barka. La famille Ben Barka ne sera autorisée à rentrer au Maroc qu'en 1999, après l'intronisation de SM Mohammed VI, et le limogeage de Driss El Basri, le puissant ministre de l'Intérieur de Hassan II, en place pendant vingt ans. □

Partis politiques, réveillez-vous!



Ilyas El Omari
(PAM)



Hamid Chabat
(Istiqlal)



Aziz Akhannouch
(RNI)



Driss Lachgar
(USFP)



Nabil Benabdallah
(PPS)

(Ph. L'Economiste)

■ Des changements de leaders, pas de programmes

■ Avancée des nouveaux venus, recul des vétérans

LE paysage politique marocain a-t-il connu des changements au cours de ces 10 dernières années qui ont suivi la publication du Rapport du cinquantenaire de l'indépendance? On ne peut répondre à cette question que par l'affirmative sans pour autant s'aventurer dans une réponse catégorique, claire et nette. Cela pour deux raisons principales: d'un côté, il y a eu des changements à la tête des principales formations politiques; et de l'autre ni la restructuration en profondeur des formations ni leur adaptation aux temps nouveaux n'ont suivi.

Ainsi, le parti de l'Istiqlal (PI) est arrivé à se défaire de la mainmise d'une certaine «élite» sur ses structures. Abbas El Fassi a fini par céder son poste de Secrétaire général au tonitruant Hamid Chabat. Un enfant du peuple qui a donc réussi à mettre fin à la lignée des fassis à la tête du parti. Cela n'a pas été sans conséquences négatives pour le parti qui a régressé en nombre de sièges tant au niveau des communes qu'à celui du Parlement.

Chez l'Union socialiste des forces populaires (USFP), Driss Lachgar a écarté Abdelouahed Radi et est devenu 1er Secrétaire du parti. Une élection aux forçeps, il faut dire, parce qu'il avait en face

une très forte opposition. Son arrivée à la tête de la formation socialiste n'a pas donné les résultats qui étaient attendus. Le parti a régressé à tous les niveaux (local, régional, parlement). Du côté du Parti du progrès et du socialisme (PPS), on a choisi de porter Nabil Benabdallah au poste de Secrétaire général pour remplacer Ismail Alaoui. Le parti a opté pour faire équipe avec le Parti de la justice et du développement (PJD) de Abdelilah Benkirane. Une «association contre nature», a-t-on reproché à Benabdallah.

Voilà pour les partis politiques qui formaient la «Koutla» et qui s'est sérieusement effritée, pour ne pas dire qui a disparu.

En face, restent le Rassemblement national des indépendants (RNI), l'Union constitutionnelle (UC) et le Mouvement populaire (MP).

Dans le cas du RNI, Salaheddine Mezouar a bataillé dur pour écarter Mostapha Mansouri, celui-là même qui a éloigné Ahmed Osman qui a régné en maître absolu sur la formation politique depuis sa création. Mais Mezouar, il l'a avoué lui-même, n'a pas réussi à imposer sa vision d'un parti moderne ni à débarasser le RNI de l'étiquette de «parti des notables» qui lui colle à la peau. Le départ de Salaheddine Mezouar et l'arrivée dernièrement de Aziz Akhannouch à la tête du parti, vont-ils changer quoi que ce soit dans sa structure et dans son référentiel politique? Possible, mais difficile vu le poids des idées reçues et aussi des «caciques» du parti qui ont toujours la main longue notamment dans le monde rural. Du côté de l'Union constitutionnelle, l'on

peut dire que l'on assiste à un scénario identique à celui du RNI. L'arrivée de Mohamed Sajid à la tête du parti, il y a quelques mois, n'a pas changé grand-chose. Certes, il faut reconnaître qu'il lui faut encore du temps pour imposer sa vision et apporter à la formation politique le dynamisme qui lui fait défaut depuis belle lurette. Il doit, lui aussi, faire face à des résistances qui ne disent pas ouvertement leurs noms. En attendant, le parti a commencé à sortir, un tant soit peu, la tête de l'eau en se positionnant pour devenir un «allié» de Benkirane dans le prochain gouvernement.

A l'opposé de toutes les formations politiques, le Mouvement populaire est le seul parti à avoir choisi le statu quo. Aucun changement n'a été opéré au sein de ce parti. Mohand Laenser s'est installé profondément dans son poste de patron du parti et ne semble, sous aucun prétexte, vouloir le quitter. Dans ce parti, c'est encore une fois la politique du «on reprend les mêmes et on continue». Cela, évidemment, après avoir maté la rébellion et muselé la contestation.

Le paysage politique marocain a également connu au cours des 10 dernières années, l'arrivée de deux grands émules. Le Parti de la justice et du développement (PJD) dont le forcing électoral a été fortement remarqué, et le Parti authenticité et modernité (PAM). L'un et l'autre ont réussi un parcours électoral surprenant. Pourtant, ils sont de nouveaux venus dans le champ politique national. Ils ont tellement envahi la scène politique qu'ils sont devenus les deux premières forces politiques du pays. Et dans le cas du PJD, son Secrétaire général va rempi-

Programmes à l'identique

EN regardant de près les programmes des différents partis politiques qui étaient en lice, le 7 octobre dernier, pour pourvoir les 395 sièges de la Chambre des représentants, on est frappé par la forte ressemblance, voire la similitude de leurs contenus. C'est à croire que ce sont les mêmes personnes qui les ont conçus pour tous partis. Cela veut dire qu'il y a une grande méconnaissance des attentes des citoyens. Et aussi du pays. C'est à croire également que les partis dans le gouvernement ou dans l'opposition ne jouent pas leur rôle de forces de proposition. Aucun projet d'infrastructure ne figure dans leurs programmes, mais que des promesses basiques sur l'amélioration du pouvoir d'achat, des soins, des réformes de l'enseignement, de la santé, de la justice... Ce n'est pas suffisant pour des partis qui se respectent. □

ler pour un deuxième mandat en tant que Chef du gouvernement. En tout état de cause, les deux formations politiques ont procédé au cours de ces dernières années au changement de leurs leaders. Pour le PJD, Saad Eddine Othmani a cédé la place à Abdelilah Benkirane, alors qu'au PAM, Ilyas Al Omari a remplacé Mustapha Bakkoury.

Voilà donc les forces en présence qui ont procédé à quelques changements au cours des 10 années qui ont suivi la publication du Rapport sur le cinquantenaire. Mais, le changement a-t-il eu un quelconque impact sur tout le champ politique marocain? On en doutera tant que persistent l'absence d'une démocratie partisane à l'intérieur de ces formations et tant que leurs référentiels idéologiques respectifs n'aient pas subi le lifting nécessaire à leur adaptation à l'évolution que connaît le Maroc. □

Jamal Eddine HERRADI

Déficit de gouvernance

IL est malheureux de constater encore, du moins sur le plan administratif central et des organismes décentralisés, que la gouvernance enregistre de sérieuses carences. Certes, des évolutions ont été constatées, mais elles restent ponctuelles et localisées. Et les affaires de malversa-

tion, de détournement de fonds, de corruption, de népotisme et de clientélisme font toujours les choux gras de la presse.

Au niveau des améliorations, on peut citer la mise en place d'un pacte de bonne gestion, la transparence de la passation des marchés publics, l'introduction de

règles équitables en matière de gestion des ressources humaines, la création de cours régionales des comptes, la réforme amorcée de la justice avec notamment la création de tribunaux administratifs et de commerce, le recours plus fréquent aux audits externes. □

Régionalisation, décentralisation

Les outils sont là, pas les résultats

■ L'architecture mise en place mais les résistances persistent

■ Les 1^{res} communales dès 1960

Au commencement, le Roi Mohammed V avait placé l'édification de l'Etat de droit en tête des priorités. Le Maroc indépendant se devait de s'engager sur cette voie à l'image d'autres pays fraîchement débarrassés du joug du colonialisme. Aussi, pour atteindre cet objectif, il était nécessaire de disposer d'une loi fondamentale qui allait régir la «marche du pays».

Mohammed V voulait pour le Maroc une Constitution garantissant un équilibre entre stabilité institutionnelle et dynamisme oppositionnel. Aussi, la référence du texte de cette première loi fondamentale aux principes de monarchie constitutionnelle et de multipartisme n'était pas fortuite. On retrouve, d'ailleurs, ces principes dans la Constitution de juillet 2011. Principes qui ont banni, dès le départ, le parti unique et permis l'organisation et l'expression d'une opposition légale. Et aussi d'une presse partisane et pluraliste. C'étaient les premiers ingrédients pour réussir le passage de la situation d'un pays colonisé vers celle d'un pays libre, indépendant et ouvertement engagé dans la voie démocratique devant le conduire à l'édification d'un Etat de droit. Et pour ce faire, la participation du peuple était nécessaire. Après tout, c'est son avenir qui était engagé et c'était donc à lui d'exprimer sa volonté souveraine sur les choix des moyens pour arriver à l'édification

de l'Etat de droit. N'est-il pas le premier concerné ?

Dès 1960, les citoyens ont été appelés aux urnes pour choisir leurs représentants communaux. Ce furent les premières élections générales organisées dans le pays et qui l'ont mis sur la voie de la décentralisation territoriale. Elles ont été suivies par l'adoption en 1976 d'une Charte communale qui a élargi les compétences des conseils communaux. Une autre charte, encore plus ambitieuse, fut adoptée en 2002. Cependant, le Rapport sur le cinquantenaire de l'indépendance a relevé que cette longue expérience et ces tentatives de dynamiser la gouvernance territoriale n'ont pas toujours eu les résultats escomptés. «Les déviations entachant les processus électoraux, le caractère instable des alliances partisanes locales, l'inégale formation des élus, la mauvaise gestion, le découpage pas toujours heureux du territoire sont autant de facteurs qui ont pénalisé le développement humain de beaucoup de communes rurales et urbaines», note-t-on. On ne peut plus clair. «A ces problèmes s'ajoute la prégnance d'une culture résistante au changement, centralisatrice et peu encline à la confiance et à la délégation», relève-t-on encore. Malheureusement, force est de constater aujourd'hui, soit dix ans après la publication de ce rapport, que l'état des lieux demeure le même à quelques exceptions près. Certains vont jusqu'à affirmer que la si-



Au commencement, feu Mohammed V avait placé l'édification de l'Etat de droit en tête des priorités. Il voulait que le projet soit basé sur la décentralisation via la commune d'où le lancement en 1960 des élections communales (Ph. AFP)

tuation a empiré à cause de l'entrée en vigueur hâtive et précipitée de la régionalisation avancée. Le terrain n'a pas été balisé comme il faut, comme il se doit de l'être pour basculer d'un système de gestion locale, devenu certes obsolète, vers un autre mieux adapté aux exigences du développement politique et économique. Résultat: au lieu d'élargir la décentralisation vers d'autres territoires, on a plutôt renforcé la concentration dans d'autres, maintenant le citoyen est loin des centres de décision et de ses attentes premières. D'ailleurs, le Rapport sur le cinquantenaire de l'indépendance a relevé bien avant l'avènement, il y a une année, de la régionalisation avancée, que «la déconcentration administrative, corollaire

indispensable de la décentralisation, est loin d'accompagner et de soutenir cette dernière, de manière diligente et consistante». Aussi, n'hésite-t-on pas à dire aujourd'hui encore, et malgré l'entrée en vigueur de la régionalisation avancée, que «la mise en place de la décentralisation territoriale, dès les années 1960, semble avoir davantage répondu à une volonté d'encadrement politique qu'à un souci d'adaptation de la gestion publique aux nécessités du développement local». En effet, en 1960, l'objectif était d'abord de reconstituer les élites locales, et cet impératif a sans doute primé sur les préoccupations d'ordre administratif et technique. □

Jamal Eddine HERRADI



SUIVEZ CHAQUE JOUR SUR ATLANTIC RADIO DE 10H00 À 12H00 LES EXPERTS CLIMAT EN DIRECT DEPUIS MARRAKECH.



CLIMATOLOGUES, CHERCHEURS, AGRONOMES, ACTEURS ASSOCIATIFS. TOUS RÉPONDONT À VOS QUESTIONS AU 05 22 95 36 70/80



ATLANTIC RADIO AU CŒUR DE L'ÉVÉNEMENT.

Casablanca 92.5 • Rabat 106.9 • Marrakech 90.5 • Agadir 99.7 • Tanger 103.3 • Tétouan 87.8 • Fès 98.8 • Fès Ville Nouvelle 97.2 • Meknès 97.2 • Kénitra 106.9 • Mohammedia 92.5 • El Jadida 97.3 • Settat 106.4 • Chefchaouen 106.4 • Taounat 95.6 • Essaouira 96.8 • Safi 92.3 • Taza 103 • Tiznit 103.1 • Taroudant 104.9 • Tafraout 95.9 • Guelmim 96.8 • Tan tan 95.2 • Skhour Rhamna 92.2

Droits de l'Homme

L'IER, une architecture pivot pour la réconciliation

■ Elle a permis au Maroc de négocier, sans trop de douleurs, un difficile travail de mémoire

■ Le CNDH, décisif dans la consécration des droits de l'homme sur le terrain

■ Néanmoins, des ONG dénoncent la persistance de violations

DÉTENTION arbitraire, torture et mauvais traitements... autant de violations des droits de l'homme ayant marqué la vie d'une génération de Marocains, lors de la période communément appelée «années de plomb». Le contexte politique tendu avait conduit à plusieurs dérapages. A l'époque, «les crises de violence politique, qui ont occasionné des violations graves des droits de l'homme, étaient de nature très variée, et ont impliqué de nombreux acteurs étatiques ou non étatiques», selon le rapport de l'Instance équité et réconciliation. La mise en place de cette entité est considérée comme une date charnière dans la rupture avec l'héritage des années de plomb. Cette expérience a même inspiré d'autres pays en matière de justice traditionnelle. L'IER, qui a permis d'élucider le sort de 742 cas de disparitions forcées, avait clôturé sa mission en précisant qu'un «progrès significatif a été enregistré en matière d'établissement de la vérité sur les graves atteintes aux droits de l'homme qu'a connu le Maroc». Le rapport réalisé par cette instance constitue une référence incontournable pour la compréhension de l'évolution de la situation des droits humains au Maroc. Ses recommandations ont aussi tracé la feuille de route



L'Instance équité et réconciliation, présidée par le défunt Driss Benzekri, est considérée comme un modèle en matière de justice transitionnelle, ayant inspiré d'autres pays, notamment grâce à son approche de rétablissement de la vérité et de réparation des préjudices des victimes (Ph. L'Economiste)

turé sa mission en précisant qu'un «progrès significatif a été enregistré en matière d'établissement de la vérité sur les graves atteintes aux droits de l'homme qu'a connu le Maroc». Le rapport réalisé par cette instance constitue une référence incontournable pour la compréhension de l'évolution de la situation des droits humains au Maroc. Ses recommandations ont aussi tracé la feuille de route

du Maroc en termes de consolidation des droits des citoyens. Aujourd'hui, les ONG continuent de manifester et de dénoncer des «dérapages des forces publiques». Mais il s'agit essentiellement de cas isolés, comme le rappellent souvent les ministres de la Justice ou le porte-parole du gouvernement. Cette année, Amnesty international, l'ONG qui tance régulièrement le gouvernement sur «la dégradation des droits de l'homme», a pointé de nouveaux «reculs inquiétants». Les critiques ont porté essentiellement sur l'atteinte à la liberté d'expression et d'association. Certaines associations avaient déploré les retards en matière d'octroi de l'autorisation de création.

Les organisateurs de manifestations ou de sit-in se sont également vu refuser l'autorisation d'investir l'espace public. Ce qui rappelle que la consécration des droits de l'homme au Maroc est un processus de longue haleine. Aujourd'hui, nous sommes loin de la période où les Organisations internationales pointaient «des violations systématiques des droits de l'homme». Une situation reconnue par l'IER. Son rapport explique qu'en «analysant les événements et les faits liés aux cas de disparition forcée, nous pouvons affirmer que le recours à ce type de violations comme mode de répression avait pour objectif d'intimider et de terroriser les opposants politiques et la société dans son ensemble». Après des décennies marquées par une faible protection des droits humains, les années 90 ont connu «une accélération de l'ouverture du champ politique, accompagnée de révisions constitutionnelles, en 1992 et 1996, ainsi que la création du Conseil consultatif des droits de l'homme et la proclamation de l'amnistie royale générale, en plus de la création d'une commission indépendante d'indemnisation des victimes des graves violations». Une phase transitoire qui a permis d'initier une nouvelle dynamique, consacrée par Mohammed VI dès son accession au trône. Outre l'IER, qui a permis la réparation des préjudices subis par les victimes, la protection des droits de l'homme sera érigée en priorité, notamment avec le lancement du nouveau concept d'autorité. D'importants moyens

sont mobilisés pour favoriser l'implémentation de la nouvelle architecture institutionnelle dédiée à la consécration des droits humains. En tête, la transformation du Conseil consultatif des droits de l'homme en Conseil national des droits de l'homme, présidé actuellement par Driss El Yazami. Un organisme qui a été auparavant dirigé par de grandes figures associatives, dont certaines figuraient parmi les victimes des violations des droits de l'homme, à l'image du défunt Driss Benzekri ou encore Ahmed Harzni. Aujourd'hui, cette instance constitutionnelle assure un rôle décisif,

Droits de 3e génération

APRÈS l'épisode fâcheux des années de plomb, la marche du Maroc vers la consolidation des droits de l'homme semble irréversible. Aujourd'hui, des instances comme le CNDH ou le Conseil économique, social et environnemental, poussent vers le renforcement de l'accès des Marocains aux droits de 3e génération. L'idée est d'aller au-delà des droits au travail, au logement, à la santé... Aujourd'hui, cette 3e génération porte sur les droits environnementaux, droit à la paix et au développement. Il faut dire que la Constitution de 2011 a introduit certains de ces principes. Parmi ses apports figurent également de nouveaux modes d'implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques, notamment via la démocratie participative. Une loi vient de réglementer les modalités d'exercice du droit des Marocains à présenter des pétitions ou des motions de législation, leur permettant de peser directement sur une série de décisions publiques. □

notamment via une implication dans les différentes affaires liées aux droits de l'homme. L'exemple le plus récent est la mobilisation du Conseil pour faire le point sur l'affaire de Mohcine Fikri, le vendeur de poisson, ayant perdu la vie, happé par une benne à ordures à El Hoceima. Les équipes du CNDH s'étaient également mobilisées lors d'autres événements, notamment après les événements de Sidi Ifni ou encore à l'occasion de certaines affaires comme celles de l'agression d'un «travesti» à Fès ou celle dite des «jupes d'Inzegane». □

Les femmes ne sont pas en reste

LA consécration des droits humains passe également par l'émancipation des femmes et le renforcement de leur protection. L'adoption de la Moudawana a été considérée comme l'un des principaux apports dans ce domaine, en dépit des difficultés en matière d'efficacité de mise en œuvre. Depuis son accession au trône, le Souverain a multiplié les initiatives pour favoriser une meilleure implication des femmes au sein de la société. Depuis quelques années, les femmes marocaines peuvent transmettre la nationalité. Elles sont également mieux représentées dans les assemblées élues, que ce soit au niveau local ou parlementaire, notamment grâce au principe de discrimination positive. La Constitution de 2011 a également consacré le principe de parité, considéré comme le fil conducteur de la politique de renforcement de la représentativité des femmes. □



(Ph. Jarfi)

M.A.M.

Economie: Ce qu'on sait

■ Une richesse multipliée par 17 pour chacun des Marocains, qui sont trois fois plus nombreux qu'en 1960

■ Mais le rythme fut plus lent que la moyenne mondiale

■ Trop de politique et pas assez d'éducation?

LES Marocains ne font rien comme tout le monde. Contrairement aux indépendances asiatiques et chez le voisin algérien, peu ou pas de guerre et pas d'affrontements civils. Et pas non plus de réécriture de l'histoire, ou pas grand-chose.

Parfois, des transitions longues sont aménagées entre Rabat et Madrid ou Paris pour gérer l'indépendance. On trouve ces longues périodes chez les banques, dans la production et distribution d'énergie, pour les phosphates... Si les terres agricoles sont vite reprises, il faudra une quinzaine d'années pour que la marocanisation, industrielle et commerciale, soit mise en place en deux phases: on avait omis les hydrocarbures dans la première loi.

Quand la transition fut trop rapide, elle ne fut pas heureuse comme en agriculture ou dans les assurances.

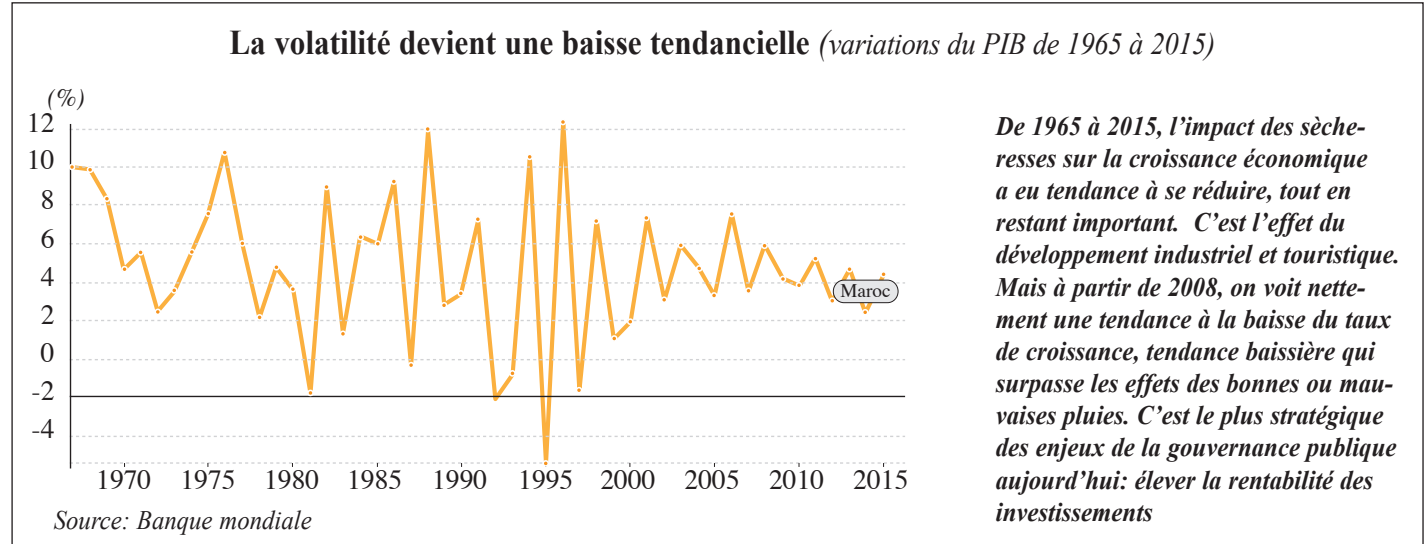
Pas ou peu de violence à la sortie du Protectorat signifie que l'appareil productif a traversé la phase délicate de l'indépendance, avec un minimum de destruction.

Contextes incertains

La mémoire dit que les années 60 furent belles. Pourtant, ces années-là sont mauvaises. Le chômage augmente, les indices industriels passent trop souvent en négatif, les recettes fiscales régressent, l'Etat y perd les moyens de ses ambitions...

Même si cette période n'a pas encore été étudiée de manière neutre, on peut avancer deux explications possibles à cette situation paradoxale.

D'abord, le Protectorat a certes respecté les racines marocaines, mais les deux puissances coloniales n'ont pas investi ailleurs que dans les infrastructures liées à l'économie, pure et dure. En particulier, pas de scolarisation massive pour les enfants. Rien à voir avec les écoles au Vietnam ou en Algérie. Donc peu, très peu de compétences humaines en 1960, alors qu'il en fallait partout,



De 1965 à 2015, l'impact des sécheresses sur la croissance économique a eu tendance à se réduire, tout en restant important. C'est l'effet du développement industriel et touristique. Mais à partir de 2008, on voit nettement une tendance à la baisse du taux de croissance, tendance baissière qui surpasse les effets des bonnes ou mauvaises pluies. C'est le plus stratégique des enjeux de la gouvernance publique aujourd'hui: élever la rentabilité des investissements



Othman Benjelloun (à gauche) et Abdellatif Jouahri (lunettes), ici en octobre 2016. Ils faisaient partie du comité de 4 experts dont s'est entouré Hassan II en 1982-83 quand il fallut choisir entre rompre avec la communauté financière internationale ou rester en appliquant le PAS. Quelques années avant, Jouahri avait rédigé le premier rapport sur le secteur public. Avec une très grande liberté de ton et d'esprit, il a relevé les manquements de gestion. Les deux hommes seront rivaux lors de la privatisation de la BMCE, remportée par Benjelloun. Celui-ci succédera à Jouahri à la tête de l'association bancaire, GPBM. L'un puis l'autre, l'un avec l'autre ont largement construit le système financier dans lequel vit le Maroc aujourd'hui. Un système assez sûr et fiable pour pouvoir sortir de ses frontières, cas unique dans le monde en développement. De Jouahri, le sourcilieux grand serviteur de l'Etat, comme de Mohamed Berrada, celui qui installa le libéralisme, et de Fathallah Oualalou, le socialiste rigoureux qui produisit des excédents budgétaires, l'Histoire – avec un H majuscule – devra retenir qu'ils furent les trois plus grands ministres des Finances du Royaume du Maroc (Ph. Jarfi)

tout de suite. Là est une des raisons de la chute économique du Royaume.

Ensuite, il y a une explication qui ne fera pas consensus car elle est politique. Contrairement aux Français qui ont fait une révolution pour chasser leur roi, les Marocains ont fait la leur pour qu'il revienne. Pour autant, le champ politique n'était pas apaisé: les années 60 et une bonne partie des années 70 ont été une période de conflits entre le Trône et les

partis politiques, essentiellement ceux du courant socialiste, plus 2 fois avec les tentatives de coups d'Etat militaires.

Il n'y a rien que l'économie déteste plus que des contextes incertains. Parce que l'Etat met alors moins d'empressement à veiller à l'application des lois du commerce et à garantir la sécurité juridique des biens.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir allié les avantages pour les investissements

(voir encadré). Le système des codes durera jusqu'à la fin des années 1980, tués par le Programme d'ajustement structurel (PAS) et l'adhésion au libéralisme. Ils reviennent aujourd'hui pour compléter le dispositif des «écosystèmes» de Moulay Hafid Elalamy, le businessman qui fut président de la CGEM puis ministre de l'Industrie et des activités annexes.

Il faut se souvenir que les années 60 et 70 furent celles de l'étatisation économique, appuyée sur l'idéologie socialiste, voire communiste. Le Maroc n'est pas allé jusqu'à «l'industrie industrialisante» qui fut le drame de l'Algérie.

Descente de filière

Mais il y a quand même goûté avec une stratégie de «remontée de filière», dont la seule réussite fut une... descente de filière, celle des phosphates. Rien comme tout le monde, on vous l'avait dit!

La mise en valeur des phosphates porte ses premiers fruits dès le milieu des années 60, avec Maroc phosphate. Le développement des ressources naturelles était d'ailleurs la première ligne du premier plan en 1960.

Ils se succèdent, en trois ou cinq ans. Au fur et à mesure que l'économie se diversifie, ils cessent de parler du privé, puis deviennent de simples catalogues. Le pire est sans doute celui du début des années 1980, pas même capable de voir venir le crash des finances.

En parallèle d'autres stratégies voient le jour. A citer dans l'ordre chronologique, la création d'une panoplie d'entreprises publiques, la marocanisation en 1973-74, la substitution aux importations qui débouche sur les remontées de filières, la régionalisation et la fermeture des frontières. Et qui débouche aussi sur la faillite de l'Etat via les finances publiques.

Le redressement dura 20 ans, dix ans de Programme d'ajustement structurel, avec perte de souveraineté mais

et ce qu'on avait envie d'oublier...

renégociation des dettes, plus dix autres d'hésitations, sans vision agricole ou industrielle.

En revanche, il y avait une vraie vision financière, qui fut menée de manière remarquable, jusque et y compris dans la pétaudière où avait été abandonné le secteur des assurances dans les années 1970-80.

Les visions, on les retrouve mais en plus nombreuses sous le règne de Mo-

ammed VI. Elles s'appellent Emergence I et II puis Ecosystème pour l'industrie. Celle du tourisme, née à quatre mains (Adil Douiri et Aymn Alami), fait des bonds incroyables jusqu'à ce que les gouvernements d'Abbas El Fassi et Benkirane lui coupent les ailes. On ne sait toujours pas pourquoi.

Incredibles aussi la percée dans l'aéronautique et l'espace automobile qui se construit autour de TangerMed. Si inat-

tendu que l'Egypte exigea des vérifications internationales avant d'admettre qu'on construit des voitures au Maroc. Et d'en importer.

Paradoxalement, ces succès se heurtent la tête contre le mur des ressources humaines: insuffisantes en nombre quand le Maroc accélère et insuffisantes en qualité tout le temps.

En 60 ans, le Maroc ne ressemble en rien à ce qu'il était au moment de l'in-

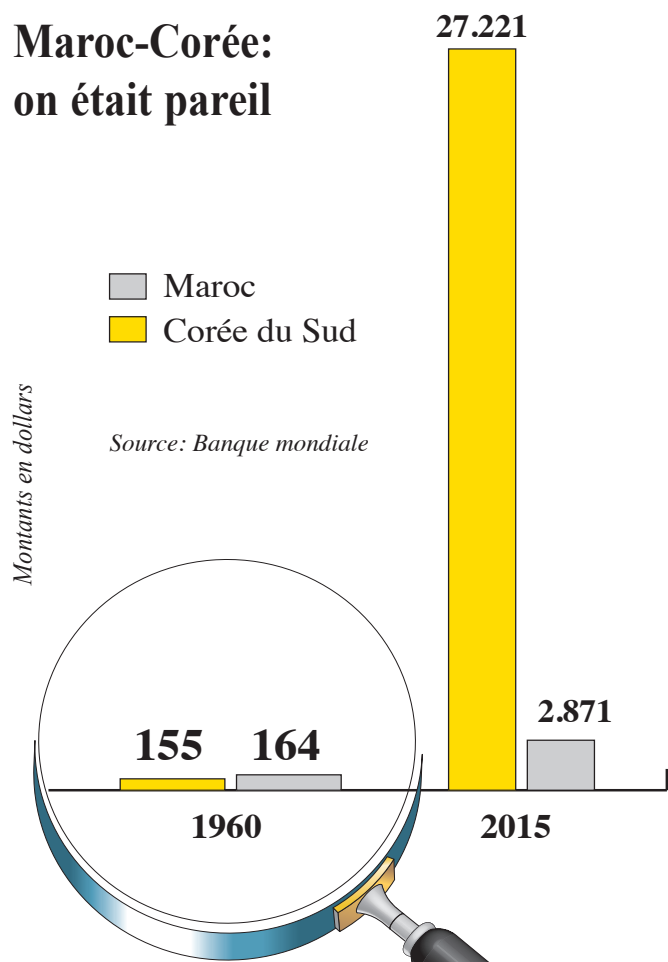
dépendance. Le système économique nourrit, éduque et soigne 17 fois mieux, trois fois plus de gens qu'en 1956. C'est remarquable. Mais c'est en dessous de la progression moyenne mondiale.

Décidément, les Marocains ne font rien comme tout le monde. □

N.S.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Maroc-Corée: on était pareil



LA Corée du Sud a abordé les années 60 en ayant subi une guerre civile, l'occupation de son territoire, la destruction de ses entreprises... C'est l'endroit au monde où la guerre froide s'est transformée en guerre chaude: deux millions de morts. A ce moment-là, les Sud-Coréens étaient 25 millions, chacun d'eux avait un PIB de 155,6 dollars par tête. Le régime politique est dictature qui ne se terminera qu'en 1980, après l'assassinat du général-président.

Le Maroc est tout l'inverse. Il se sort de la colonisation sans dégâts physiques. Les Marocains sont un peu plus de 12 millions, ils disposent qu'un PIB de 164,8 dollars par tête soit 6% de plus (bien lire «de plus») que les Coréens. Et quoiqu'on pense des «Années de plomb» marocaines, elles n'ont pas grand-chose de commun avec celles du général Park Chung-hee.

Soixante ans plus tard, Maroc et Corée ne sont plus du tout dans la même catégorie. Le PIB de chaque Marocain est de 2.871 dollars presque dix fois moins (bien lire «dix fois moins») qu'en Corée où le PIB par tête est de 27.221 dollars/hab. La population coréenne stagne à 50,6 millions d'habitants. La population marocaine, 33,4 millions, a recommencé à augmenter rapidement au cours de ces six dernières années.

Les politiques de développement par la puissance publique ayant été pratiquées par Séoul comme par Rabat, il ne reste qu'une explication: l'éducation. □

Comment on a fait faillite

CERTES, en droit, les pays et les Etats ne font jamais faillite. On appelle cela les «finances souveraines»: risque zéro. Sauf que ce n'est pas vrai sur le terrain.

Quand le Maroc fait faillite en 1983, il avait pourtant essayé tous les contrôles possibles, du plus doux au plus autoritaire et spoliateur. C'est d'ailleurs un miracle – la prégnance de la foi musulmane? – qu'il ne soit pas tombé dans les ornières de gaspillages et de corruption dans lesquelles se débat aujourd'hui le Venezuela, par exemple.

Rabat tomba en faillite dix ans après la Turquie, l'Argentine, la Tanzanie... Avec les mêmes causes:



Ministre des Finances après Jouahri et en pleine tourmente, Mohamed Berrada (ici en 2015), à la fois universitaire et entrepreneur, sans expérience de politicien, a fait que le Maroc a changé de monde et viré vers le libéralisme. Avec la bénédiction de Hassan II, lui-même reconverti. Deux ans avant, Azzedine Guessous et Hassan Abouyoub avaient mis en train la réforme commerciale, nerf de l'allocation des ressources en se heurtant, parfois durement, aux rentes de situations (Ph. Bziouat)

mauvaise allocation des ressources, en raison de l'encadrement et de l'étatisation. Un exemple entre mille autres: les chaussettes de 1980 ne tenaient pas, se déchiraient vite et coûtaient aussi cher que celle de 2016, parce qu'il

n'y avait aucune raison que les producteurs soignent leur fabrication: ils étaient protégés de la concurrence, sûr de trouver des crédits bon marché même si la gestion de l'entreprise était déplorable... Les ressources allaient vers les producteurs peu efficaces et manquaient pour les meilleurs. C'est aussi simple que cela, mais difficile à concevoir quand la politique économique est dominée par des dogmes idéologiques. Le Maroc est retombé dans le même travers, mais à l'autre bout de la gamme idéologique. Tout au long des années 1990, le dogme libéral a exclu toute intervention agricole et industrielle étatique. D'où le retard de ses deux secteurs, notamment face au développement financier. □

Des codes en or massif

LE premier code date de 1959, bien moins paperassier que les suivants: un projet à déposer à la Commission des investissements. Ce n'est que bien plus tard qu'on exigera jusqu'à 7 exemplaires d'un même dossier, exigence allant de pair avec une baisse des avantages. Pour le premier code, celui de 1959, il y avait un guichet unique. La BNDE (Banque nationale pour le développement économique, aujourd'hui disparue après faillite) pouvait offrir les études en plus du financement à long terme à 4,5% de taux d'intérêt. On pouvait aussi avoir des prêts spécialisés chez des banques publiques: BMCE pour les importations et exportations, CIH pour les bâtiments ou le tourisme, Banque populaire pour les commerçants et artisans et la Caisse nationale de crédit agricole pour le secteur primaire et l'agro-industrie. Le tout à des taux administrés, sans rapport avec le risque encouru ni le prix de l'argent: il n'y avait pas de marché financier, tout se faisait par réglementation. Pour faire bonne mesure, on avait ajouté un moratoire de 3 à 5 ans, un apport personnel limité à 10% de l'investissement. On pouvait ôter de l'impôt des «provisions en vue d'investissement», obtenir une garantie de stabilité fiscale d'impôt (taux, assiette...) pour 10 ans. Plus quelques primes, de-ci de-là. L'investisseur pouvait négocier le prix de l'électricité, avoir des terrains gratuits auprès des municipalités (plus puissantes qu'aujourd'hui). Il y avait des «garanties d'investissements» (protections) avec les USA, le Benelux et la RFA (l'Allemagne de l'Ouest) mais, curieusement ni avec la France, ni pour l'Espagne. Dès ce moment, des conventions de non-double imposition furent signées. La première est très surprenante: ce fut la Suède. Les archives n'étant pas librement accessibles (sont-elles encore conservées?), on ne connaît pas les résultats de telles largesses. Sans doute très faibles puisque le taux de croissance du PIB est resté très bas. □

Sécuriser l'eau: Les chantiers des titans

■ 139 grands barrages
et 18 milliards de m³ assurés

■ Rythme de construction accéléré: 2 à 3 ouvrages par an

■ Mais le gap entre les précipitations et le stockage reste énorme

PAS un site naturel n'abrite aujourd'hui une retenue ou un grand barrage. Tous les ouvrages prévus depuis le lancement du projet d'irrigation du million d'hectares ont été soit réalisés soit tracés sur la cartographie hydraulique nationale.

Selon les données du département en charge de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie, «le bilan à fin 2015 est probant à plus d'un titre». Aujourd'hui, le pays dispose de 139 grands barrages avec une capacité de stockage de l'ordre de 18 milliards de m³. S'ajoutent également 13 ouvrages hydrauliques de transfert des eaux avec un réseau de 1.100 km et un volume de 2,5 milliards de m³/an. Le tout, renforcé de 100 petits barrages et lacs collinaires.

La volonté de sécuriser la ressource hydrique est tellement forte que le rythme de réalisation a pris la vitesse de croisière sur les deux dernières décennies: 2 à 3 grands barrages par an. L'aménagement des cours d'eau n'est pas en reste.

Sur les 430 sites identifiés, 160 ont été équipés.

Les projets en cours permettent d'envisager l'avenir avec optimisme face aux changements climatiques dont le Maroc subit de plein fouet les manifestations extrêmes: sécheresse et inondations.

Selon la même source, une douzaine de grands barrages sont en cours de réalisation dont 8 présentent un état d'avancement dépassant les 70%. Le coût glo-



Le barrage Al Massira est le 2e grand ouvrage du pays après Al Wahda. D'une réserve théorique de 2,6 milliards de m³ et d'une hauteur de 133 mètres, il a été construit en 1975 dans la région de Chaouia-Ourdigha. Ses eaux irriguent également une partie des Doukkala (Ph. L'Economiste)

bal de ces ouvrages s'élève à 9 milliards de DH. Le même programme comporte la construction de 26 petites retenues pour un investissement de 800 millions de DH.

Dans le pipe aussi, l'aménagement de 14 sites de protection contre les inondations d'un coût de 350 millions de DH.

Irrigation, protection contre les crues, sécurisation de l'eau potable mais aussi production de l'énergie hydraulique, demeurent les principaux objectifs de la politique des barrages. Une orientation placée en tête des priorités depuis les

années 1960 par feu Hassan II et consolidée par le Roi Mohammed VI.

En se fixant très tôt l'objectif d'irriguer un million d'hectares en l'an 2000, le pays s'est trouvé résolument engagé dans une stratégie coûteuse mais néanmoins salvatrice pour les secteurs économiques prioritaires tels l'agriculture, l'industrie et le tourisme. Avec l'inauguration en 1997 du barrage Al Wahda, l'objectif d'irrigation du million d'hectares a été atteint avec l'apport de six autres grands barrages: Moulay Youssef, Hassan Addakhil, Mansour Addahbi,

Youssef ben Tachfine, Idriss Ier et Sidi Mohamed ben Abdallah. Avant l'entrée en service de ces ouvrages, la mobilisation des eaux était assez timide.

En 38 ans (1929-1967), seuls 15 barrages ont été construits avec une capacité totale de 2 milliards de m³.

Aujourd'hui, la capacité de stockage mise en place permet de mobiliser plus de 10 milliards de m³/an sur la réserve théorique de 18 milliards. Au total, la superficie irriguée selon les divers modes, grande, moyenne et petite hydraulique s'élève à 1,5 million d'hectares dont 30% relève du privé. Malgré tout, des insuffisances restent à combler. Le gap entre les précipitations et le niveau des eaux recueillies est énorme. La pluviométrie variant en moyenne entre 50 et 250 milliards de m³. Sans oublier les pertes dues au manque d'équipements d'irrigation dans certaines zones dominées par les barrages. La bataille devrait également se concentrer davantage sur l'utilisation raisonnée de l'eau. Certes, c'est l'objet des plans d'économie d'eau et de reconversion en système d'irrigation localisée mais la démarche gagnerait en ciblant les cultures à forte valeur ajoutée. □

A.G.

Gros potentiel, petite mobilisation

LE Maroc a certes réalisé d'importants efforts en termes de construction de barrages mais beaucoup reste à faire en ce qui concerne l'usage rationnel de la ressource. Le contexte hydrologique reste influencé par une variabilité très marquée et mal répartie des précipitations. En moyenne, le pays reçoit 140 milliards de m³. Volume qui varie entre 50 et 250 milliards de m³, selon une étude du ministère en charge de l'Eau. Or seulement 17 à 18 milliards de m³ sont stockés. C'est dire le

gap entre les précipitations et les capacités de stockage. De plus, le pays subit, depuis quelques années, de plein fouet le changement climatique avec ses manifestations extrêmes: sécheresse et inondations.

Sur les trente dernières années, l'effet de ces changements sur le régime des précipitations a fait perdre au pays 20% des eaux recueillies par les barrages. Sur l'ensemble des ressources en eau disponibles (résultant de la pluie), 13,1 milliards de m³ sont mobilisables

dans des conditions techniques et économiques acceptables. Le potentiel en eaux souterraines renouvelables s'élève à un peu plus de 3,8 milliards de m³ répartis sur 80 nappes dont 48 sont superficielles. Malgré cette fragilité, le gaspillage de la ressource reste une dominante aussi bien chez les individus qu'au niveau de la politique de gestion de l'eau. Des cultures trop exigeantes en eau sont toujours encouragées à coups de subventions et une tarification pas du tout dissuasive. □

Plan Maroc Vert: 87 milliards de DH investis à fin 2015

■ 806 projets dans l'agriculture productiviste

■ Le secteur solidaire se restructure autour de 19 filières

DEPUIS l'indépendance, l'agriculture s'érigeait au rang de priorité. L'élevage, le sucre, les oléagineux ainsi que le blé tendre ont fait l'objet de plans spécifiques mais sans résultats tangibles. Faute de vision globale assortie de financements adaptés, ces plans sont restés sur papier. L'élan d'investissement a été réellement libéré avec le lancement en 2008 du plan Maroc Vert. Depuis, la cartographie agricole a connu un changement ra-

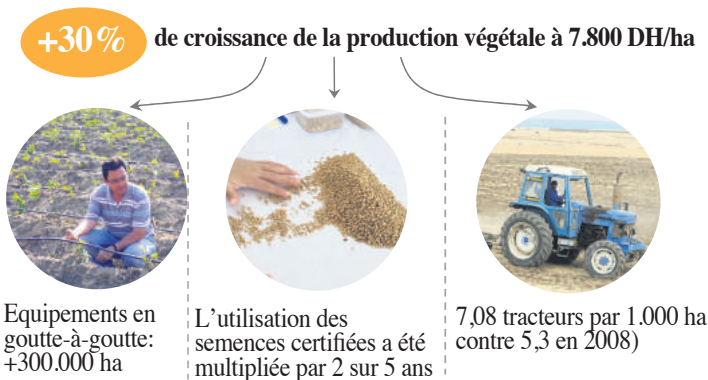
Economie d'eau: 550.000 ha sur 10 ans

LE Plan national d'économie d'eau d'irrigation (PNEEI) est aussi d'importance capitale. Il vise la reconversion de l'irrigation par aspersion qui occasionne beaucoup de pertes par rapport à l'arrosage par goutte à goutte. C'est un projet qui concerne 555.000 ha sur 10 ans. Il s'articule sur trois axes: la modernisation des réseaux collectifs, la reconversion du système d'irrigation au niveau de l'exploitation et la valorisation agricole.

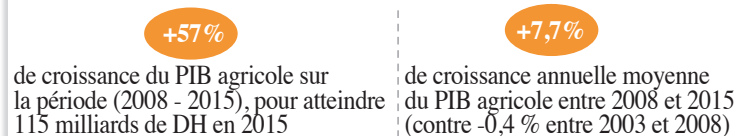
Le premier volet d'un coût de 17,5 milliards de DH sera entièrement financé par le budget de l'Etat et des emprunts internationaux. La reconversion individuelle dont l'investissement s'élève à 10,5 milliards de DH, est financée par les agriculteurs, l'Etat et le Fonds de développement agricole. Là aussi, quatre régions se taillent plus de la moitié du projet. Celle du Tadla-Azilal, vient en tête avec 88.700 ha. Elle est suivie par le Haouz (80.600 ha), le Gharb (65.000) et le périmètre de la Moulouya (51.000 ha).

Depuis son lancement en 2008, le PNEEI a mobilisé près de 2,4 milliards de DH de crédits budgétaires, dont 75 % à travers le Fonds de développement agricole. Il a aussi suscité beaucoup d'intérêt auprès des bailleurs de fonds. Ainsi, deux prêts totalisant près de 1,2 milliard de DH ont été conclus en 2010 avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. S'ajoute aussi un projet d'extension de l'irrigation dans le Gharb avec un investissement de 3,5 milliards de DH. Pour le moment, 300.000 ha ont été équipés dans les diverses régions. □

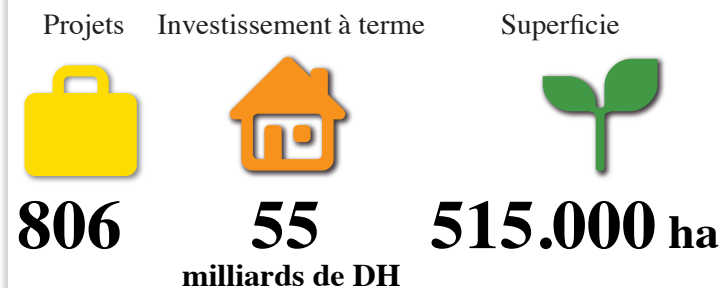
Décollage net de la productivité (entre 2008 et 2015)



Inflexion de la croissance agricole



Cultures à haute valeur ajoutée



dical. L'Agence de développement agricole (ADA) pilote un portefeuille de 806 projets relevant de l'agriculture productiviste. Ils concernent aussi bien l'agrégation que l'initiative individuelle. Le tout a nécessité jusqu'à présent un investissement de 55 milliards de DH. Ces projets occupent une superficie de plus de 500.000 ha. Ils sont le fait de 15 filières dont 6 se taillent l'essentiel. Avec 21 projets, la filière laitière vient en tête. Elle est suivie par l'agrumiculture qui compte 18 projets d'agrégation, de l'oléiculture qui en totalise 15. Le maraîchage, les céréales et les viandes rouges se partagent une centaine de projets.

L'agriculture solidaire n'est pas en reste. Le pilier II a connu en effet le lancement de 619 projets d'agriculture solidaire sur la période 2009-2015. Couvrant 784.000 ha, ce portefeuille devrait bénéficier à près de 800.000 agriculteurs pour un investissement de 16 milliards de DH. Ces projets concernent 19 filières dont 5 se taillent la moitié. Ils visent aussi la reconversion des céréales en arboriculture fruitière dont l'olivier en concentre le tiers. L'élevage d'embouche occupe la seconde place avec une cinquantaine de projets et l'apiculture en compte 16.

Fait marquant aussi, toutes les régions y participent avec toutefois l'émergence significative de trois périmètres: le Gharb, le Tadla et l'Oriental. Ces derniers étant réputés pour la disponibilité de l'eau, attirent de plus en plus d'investisseurs. Certains n'avaient

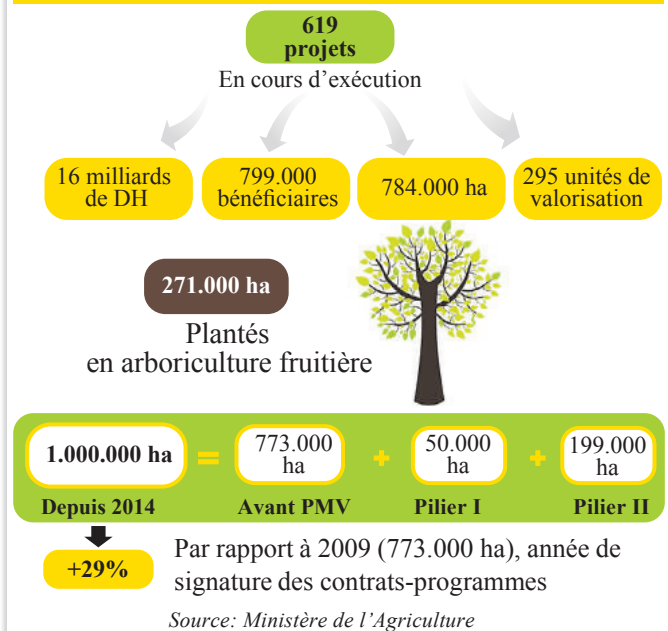
pas de lien avec l'agriculture alors que d'autres sont venus d'autres régions, notamment du Souss et du Haouz où la ressource hydrique connaît une baisse tendancielle. De plus, le Plan Maroc Vert (PMV) prévoit l'accroissement de la production agricole des principales filières en irriguées (agrumes, sucre et maraîchage) via le recours aux techniques culturales sans procéder à l'extension des superficies, à l'exception des périmètres du Gharb et du Loukkos.

1 DH investi par l'Etat génère 2,7 DH par le secteur privé

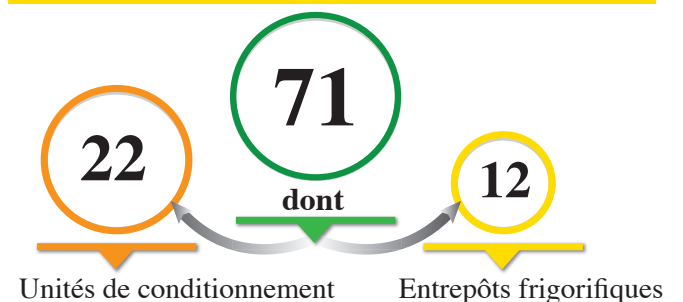
Mais la vague des investissements est à attribuer aussi aux subventions de l'Etat.

Les chiffres disponibles au premier semestre 2016, font ressortir un taux moyen de subventions de 41%. Mais le retour sur investissement public est aussi important: 1 DH investi par l'Etat génère 2,7 DH par le secteur privé. Entre 2008 et 2015, l'investissement global (public et privé) s'est élevé à 87 milliards. Il a été ainsi multiplié par 1,9 fois. La répartition des aides par principales utilisations a profité à raison de 67% au matériel et à l'aménagement hydro-agricole et foncier. Cependant, les subventions destinées à l'intensification de la production animale représentent 12% du concours de l'Etat durant la même année. Alors que les plantations fruitières ont bénéficié de 5% des

Agriculture solidaire



Unités de valorisation réalisées



aides. C'est donc, les projets structurants, notamment l'aménagement hydro-agricole qui monopolise la volonté et les investissements.

A lui seul, «le retard accumulé en termes d'aménagement hydro-agricole se traduit par la perte de 1,2 milliard de m³ d'eau mobilisée», révèle une étude du ministère de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement. C'est un manque à gagner d'une valeur ajoutée agricole de 2,3 milliards de DH. «Le tout, génère une perte de 13,8 millions de journées de travail par an, soit l'équivalent de 60.000 emplois permanents», souligne le même document. Or, ce décalage est rattaché pour 68% au barrage Al Wahda dans la région du Gharb. Son coût global s'élève à 18,2 milliards de DH et sa réalisation s'étale sur une période de 9 ans (2010-2018). Sa portée dépasse la mise en valeur agricole pour englober le développement local en intégrant l'approvisionnement en eau potable, le désenclavement et l'électrification. Pour le moment, les études lancées en 2009 sont finalisées. Elles concernent 128.340 ha (91% du programme). Et les travaux ont été lancés depuis deux ans sur 11.300 ha dans quatre périmètres: Moyen Sebou (4.600 ha), Bouhoda (2.000 ha), Ansgmir (4.000 ha) et la palmeraie de Figui (700 ha). □

A.G.

Pour réagir à cet article: courrier@leconomiste.com

Enseignement

Grandeur et décadence



Une classe CM2 de l'année scolaire 1957-1958 à Tanger. Visiblement, le nombre d'enfants par classe était en phase avec les normes internationales de l'époque

■ Ecole publique: l'âge d'or entre 1956 et les années 1970

■ Le début de la crise commence à la fin des années 1970 avec la déperdition scolaire, la non-adéquation formation-emploi...

■ Juillet 2015, une nouvelle vision pour la réforme de l'école

60 ans après l'Indépendance, le Maroc s'interroge toujours sur son école. Le rapport du cinquantenaire l'a bien souligné en 2006. 10 ans plus tard, la situation est loin de s'améliorer. Les différents diagnostics établis par un organisme aussi autorisé que le Conseil supérieur de l'enseignement (rebaptisé Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique -CSEFRS-) l'ont confirmé: le Maroc a mal dans son école. Du coup, l'analphabétisme, loin de reculer, bat encore son plein. Or, «il n'est de richesse que d'hommes», disent les sages.

La valeur et la place du capital humain dans le développement socioéconomique et culturel des nations sont irremplaçables.

De 1956 à 2016, le Maroc a accompli des pas de géant dans de nombreux domaines: droits de l'homme, droits de la femme et de la famille, libertés publiques et de la presse, alternance démocratique, électrification quasi générale, infrastructures

routières, même le niveau de vie des foyers marocains serait en progression constante malgré des disparités sociales encore criantes, selon un récent rapport du HCP. Mais en matière d'éducation, le bât blesse. Néanmoins, une analyse attentive des 60 ans d'indépendance nous oblige à dégager une phase d'or du système d'enseignement marocain, où la machine éducative a connu des années glorieuses, celle entre 1956 et les années 1970. En dépit des contraintes de départ, dont une croissance démographique importante et des écarts entre le fort enthousiasme des Marocains pour tout ce qui est apprentissage et les capacités d'accueil au niveau des infrastructures, le système a plus ou moins bien fonctionné et joué son rôle. Il a pu, entre autres, élargir l'accès des Marocains à l'éducation et doter l'administration et l'économie naissantes de cadres compétents. Il a également été à l'origine de la forte mobilité sociale des années 1960 et 1970, et a constitué un moyen d'ouverture sur le monde, d'accès à la modernité et de renforcement du lien social. De hauts cadres de l'administration, les premiers ingénieurs et médecins du pays, de dizaines de milliers de formateurs, ont été le produit de cette école publique marocaine. Certes, seul 1 Marocain sur 100 inscrits à la 1^{re} année de l'école primaire arrivait au bac, de larges couches de la population, surtout dans les zones rurales, n'avaient pas accès à l'école, mais les établissements scolaires étaient accueillants, des cadres compétents et des professeurs de qualité veillaient consciencieusement au grain et se donnaient à fond à la formation des jeunes sans calcul politicien, ni cupidité. Le grand gagnant dans ce système était la qualité et l'efficacité, en matière de maîtrise de langues et d'apprentissage, avant que les

calculs politiques étriés ne viennent enrayer la machine éducative, que le débouché principal pour les lauréats, que constituait le secteur public, ne commençait à s'essouffler. C'est à partir des années 1980, en effet, que la crise de l'enseignement, comme le constatent les analystes à l'unanimité, a commencé à se faire sentir dans les discours et dans les faits. Un début de déphasage a commencé à apparaître entre le système d'éducation-formation et celui de l'économie nationale. Un retrait de l'Etat des secteurs productifs et une saturation de ses besoins en cadres ont participé à cette dichotomie. Résultat, une montée du chômage de masse, suivie du début d'un nouveau chômage appelé de qualité, celui des diplômés.

Fin des années 1970-début 1980, commence la phase de la dégringolade. Elle atteint son paroxysme dans les années 2000. A telle enseigne que les quatre grands principes directeurs formulés en 1957 par une commission royale, prélude à un enseignement de qualité dans un pays souverain, à savoir l'unification, la généralisation, la marocanisation et l'arabisation, sont passés à la trappe, ou du moins ont été très mal appliqués, comme la marocanisation et, surtout, l'arabisation. Les dysfonctionnements et les tares du système éducatif datent de cette époque et se multiplient au fil des ans. Depuis, toutes les réformes proposées, dont celle de la Co-sef en 1999 et celle du plan d'urgence en 2008, n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Ces tares concernent d'abord le faible effectif des enfants dans le préscolaire. Les statistiques publiées par le MEN dans ce domaine sont édifiantes: le taux de scolarisation des enfants 4-5 ans est à peine de 67,8% jusqu'en 2015. Ce taux a gagné quelques points par rapport à 2007-2008 (où il était

62 milliards de DH en 2011 dédiés à l'enseignement

LA mobilisation des ressources est l'une des dimensions qui impactent la réussite de la généralisation et la performance du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. L'Etat demeure le principal bailleur de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. La recommandation de la charte concernant l'augmentation annuelle moyenne, d'au moins 5%, du budget total du système d'éducation et de formation a été totalement mise en œuvre, particulièrement durant la période du programme d'urgence. L'indice de l'effort absolu (IEA), qui compare le budget global alloué au système d'éducation et de formation à la richesse nationale, a atteint son niveau le plus élevé pendant les années 2010 et 2011, dépassant même les 7,7%. Toutefois, cet indice a baissé au cours de l'année 2013 pour s'établir à 6,69%.

De manière générale, l'analyse de l'évolution des coûts unitaires, au niveau des trois cycles de l'éducation nationale, indique que les efforts ont été largement concentrés au niveau du primaire et du secondaire collégial, notamment durant la période de mise en œuvre du programme d'urgence. Au niveau de l'université, le coût par étudiant dans les filières à accès régulé représente plus de 3 fois le coût par étudiant dans les établissements à accès non régulé. Compte tenu des capacités financières et budgétaires de l'Etat, et en l'absence d'un consensus national sur d'autres alternatives, notamment la non-gratuité progressive et différenciée, la question de la diversification des sources de financement du SEF s'impose avec acuité. □

Source: CSEFRS, Vision 2015-2030.

de 59,4%). Mais un long chemin reste à parcourir pour atteindre les 100% prévus par toutes les réformes. Ce faible taux du préscolaire pénalise surtout les filles du monde rural. Elles sont à peine 36,1% préscolarisées et à peine 48% d'enfants sont préscolarisés dans le rural, garçons et filles confondus. Or, le préscolaire est la base de l'éducation et sa qualité. L'Unicef-Maroc n'a cessé de s'en alarmer. Pour ses dirigeants, le préscolaire «est l'une des réponses stratégiques pour améliorer l'efficacité et les rendements aussi bien internes qu'externes du système éducatif et pour promouvoir l'équité des enfants dans leur accès au droit à une éducation de

Enseignement

Grandeur et décadence

qualité. Car, si les disparités ne sont pas endiguées en amont, elles s'agrandiront au fil des années scolaires et resteront constantes après l'âge de 8 ans». La deuxième tare s'appelle la non-maîtrise des langues: l'élève marocain ne maîtrise ni l'arabe, ni le français, encore moins l'anglais, et ses acquis au niveau des autres matières, notamment les mathématiques, ne sont pas mieux lotis. Il y a en plus une «fracture linguistique» entre l'école publique d'une part et le système privé et étranger d'autre part. L'ouverture linguistique qu'offrent ces deux derniers leur

confère une légitimité alternative au sein de la société. De plus en plus de parents acheminent d'ailleurs leurs enfants vers le privé, surtout dans le préscolaire et le primaire. La troisième tare du système d'enseignement marocain se nomme déperdition scolaire. Là encore, les statistiques officielles du MEN ne laissent aucun doute: le primaire, le collège et le lycée enregistrent des abandons de la scolarité par dizaines de milliers d'élèves. On parle de 350.000 chaque année. N'arrive au bac que la moitié des effectifs inscrits en première année du primaire, les autres, sans

bac ni diplôme de formation professionnelle, vont chercher ailleurs que l'école. En milieu rural, les données du MEN montrent que les enfants 6-11 ans n'arrivent pas tous au collège. Seulement 69,5% parmi eux y accèdent, et ce taux chute à 30,6% lorsqu'il s'agit de leur accès au lycée. Quatrième tare: la baisse de la qualité de l'école en général, et l'université en paie les frais. Résultat: l'effectif de la population analphabète a plus que doublé, en chiffres absolus, entre 1960 et 2004, passant de 6 à 12,8 millions de personnes, comme le note le rapport du cinquantenaire en 2006. Et la courbe est loin d'être inversée 10 ans plus tard. Bien entendu, il n'y a pas que des tares, mais aussi quelques acquis en 60 ans d'indépendance, mais ces derniers sont noyés dans la médiocrité. On peut citer parmi ces derniers la marocanisation à 100% des enseignants et des cadres administratifs, et la massification au sein des universités.

Quant à l'arabisation entamée aux années 1980, loin d'atteindre ses objectifs identitaires, elle a été imposée non sans des préjugés politiques et idéologiques. Ce qui a participé drastiquement à la baisse de la qualité. De cette époque date l'islamisation des programmes scolaires, et une révision des programmes a été imposée du plus haut niveau de l'Etat. A côté de l'enseignement religieux classique destiné à former des clercs en matière du savoir religieux traditionnel (Lettres originelles, Dar Al Hadith Al Hassania...), on introduisit à partir des années 1970-80, au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, un nouveau type de savoir religieux, obligatoire pour tous les élèves, du primaire jusqu'au bac. Autre acquis, la quasi-généralisation de l'enseignement scolaire au primaire. Les enfants entre 6 et 11 ans étaient à peine 81,1% en 2007-2008. Ils sont 99,5% en 2015. Sur ce volet, il faut reconnaître que des progrès énormes sont enregistrés ces dernières années. Et les prévisions de la charte d'éducation et de formation, avec un petit retard certes, sont largement dépassées. Mais cet acquis est battu en brèche par la déperdition scolaire, le grand fléau du système scolaire marocain.

Pendant ces 60 ans d'indépendance, notamment ces 20 dernières années, constatant ces déficits et conscients de la gravité de la situation, les pouvoirs publics ont échafaudé nombre de réformes pour sauver le système d'enseignement de son marasme. Juillet 2015, une nouvelle tentative de réforme, sera-t-elle la dernière? Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, suite à son évaluation de la charte d'éducation et de formation, préconise une nouvelle vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine 2015-2030. Un document de plus de 80 pages et 199 axes, préconisant, entre autres, une école de qualité, accessible à tous les enfants marocains et tournée vers le progrès, l'intégration du préscolaire dans l'école primaire, la

Université et recherche: Les retards de l'économie du savoir

A l'exception de certains instituts créés sous le protectorat français et pilotés depuis la métropole, le paysage universitaire du Maroc indépendant était désert. La première université a été créée en 1959 à Rabat et le premier baccalauréat marocain date de 1963. Depuis, d'importants progrès ont été réalisés: d'un millier en 1956, le nombre des étudiants est passé à environ 290.000 en 2004; 15 universités ont été créées, regroupant 62 facultés, en plus d'une cinquantaine d'écoles et d'instituts supérieurs et plusieurs dizaines d'instituts privés. Malgré ces progrès, le taux de scolarisation dans le supérieur se maintient depuis quelques années autour de 11%. Ce taux reste insuffisant comparé à celui de pays similaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient qui est de 22% en moyenne (45% en Jordanie et 80% en Corée du Sud). Cet indicateur met en exergue la problématique de l'enseignement supérieur au Maroc, dans une perspective d'intégration à l'économie du savoir: non seulement notre pays a besoin d'élargir la base de la population ayant accès à des niveaux d'éducation supérieurs, afin d'accroître sa compétitivité et son attractivité en matière d'économie du savoir, mais il doit aussi faire face à la massification que connaît l'université. Cette massification se répercute directement sur la qualité de l'enseignement supérieur et sur l'emploi des effectifs qui en sortent. Cependant, les termes de cette équation d'avenir trouvent leur origine dans le passé récent de l'enseignement supérieur au Maroc. En effet, l'université marocaine n'est pas sortie indemne de la conflictualité politique qui a été longtemps portée dans son enceinte. De même, le rayonnement social de l'institution universitaire a pâti de sa marginalisation progressive. Les programmes, les méthodes et la recherche y sont restés cloisonnés et non actualisés. En outre, le principe d'autonomie de l'université, longtemps proclamé, n'a pas encore trouvé un chemin pour s'imposer comme principe directeur de la gouvernance du système d'enseignement supérieur. □

Source: «Le Maroc Possible», rapport du cinquantenaire

primauté de la langue arabe avec le français comme langue d'ouverture, la bonne gouvernance et le développement chez l'apprenant des capacités d'observation, d'analyse et de l'esprit critique. □

Jaouad MDIDECH

La grande question des ressources humaines



Entre le «complot de 1963» dont Rabat accuse l'UNFP, branche socialiste récemment détachée de l'Istiqlal, et la disparition de Ben Barka, les lycéens (en photo) se révoltent contre l'interdiction de redoubler et perturbent la vie économique pendant une bonne partie de l'année 1965. Jusque dans les années 1990, la scolarisation obligatoire n'est pas appliquée, une trop faible part des élèves accède au secondaire... Par manque de ressources humaines qualifiées, l'économie marocaine ne parvient pas à tirer pleinement profit des évolutions mondiales, dans l'agriculture comme dans l'industrie.

Par contre, jusque dans les années 2000, l'enseignement sert de troupes de réserve dans les conflits sociaux, ce qui gêne considérablement sa mise à niveau (origine apparente de la photo: happyknowledge.com)

La charte d'éducation-formation s'attaque à la maîtrise des langues

AFIN de faciliter aux apprenants l'initiation aux langues étrangères, la charte d'éducation et de formation avait préconisé dès la rentrée 2000-2001 quelques mesures. Parmi lesquelles, un apprentissage de la première langue étrangère dès la 2e année du premier cycle de l'école primaire en se centrant, durant cette année, sur la familiarisation orale et phonétique. L'enseignement de la seconde langue étrangère dès la 5e année de l'école primaire. L'enseignement de chaque langue étrangère associé à l'enseignement, dans cette même langue et dans la limite de l'horaire qui lui est consacré, de modules culturels, technologiques ou scientifiques permettant son utilisation

fonctionnelle, son exercice pratique soutenu et, partant, la consolidation, l'entretien et le perfectionnement des compétences de communication linguistiques proprement dites. L'introduction dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur des cours de mise à niveau en langues étrangères et en langue arabe, associés à des modules scientifiques, technologiques ou culturels destinés à rendre fonctionnels les apprentissages linguistiques. Enfin, la charte avait préconisé le perfectionnement des enseignants des langues de manière systématique et planifiée, et une évaluation régulière des acquis linguistiques. □

J.M